

Bulletin local d'information syndicale

Touche pas à ma ZEP !

Grève le 17 novembre

Une lutte en voie d'élargissement

L'appel des lycées en lutte contre la disparition des dispositifs de l'Éducation prioritaire en 2017

Lancée en mai par plusieurs lycées généraux, technologiques et professionnels, la mobilisation regroupe désormais des dizaines d'établissements qui ont signé l'appel « Touche pas à ma ZEP » dans les académies d'Aix Marseille, Amiens, Créteil, Grenoble, Montpellier, Nancy Metz, Orléans-Tours, Toulouse et Versailles. La mobilisation continue de s'amplifier, avec des taux de grévistes de plus de 80% dans certains établissements, et un appel à la grève nationale le 17 novembre.

De Sarcelles à Marseille en passant par Drancy ou Dreux :



TOUTES ET TOUS EN GREVE JEUDI 17 NOVEMBRE !

Pour une carte élargie et un véritable statut des lycées relevant de l'éducation prioritaire.

Depuis 2014, avec la réforme qui a acté la fin des ZEP, la question des lycées avait été reportée.

La ministre a annoncé son intention d'exclure les lycées de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée 2017. Cela signifierait la baisse des moyens (avec la fin des limitations d'effectifs, du travail en petits groupes, de temps pour faire des projets) déjà largement insuffisants, la fin des bonifications pour le mouvement inter académique et la remise en cause de l'indemnité.

La lutte s'organise à présent en direction de toute l'éducation prioritaire.

Ce gouvernement poursuit la destruction de l'éducation prioritaire, à la fois en écartant les lycées du dispositif et en réduisant les moyens dans de nombreuses écoles et collèges qui en font partie. Le dispositif REP ne s'accompagne d'aucune baisse d'effectifs. Les pondérations débouchent sur des concertations dont les horaires et le contenu sont souvent imposés.

SUD éducation soutient cette mobilisation et les revendications qu'elle porte.

Nous appelons tous les personnels à rejoindre cette lutte pour une vraie éducation prioritaire, capable d'affronter les inégalités scolaires.

1) **Boycottons les APC !**

Un combat de SUD éducation depuis 2008

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) instaurées par la réforme Peillon des rythmes scolaires sont les héritières directes du dispositif d'Aide Personnalisée (AP). L'AP avait été mise en place lors de la précédente réforme des rythmes scolaires initiée par Darcos en 2008. En supprimant le samedi matin et deux heures d'enseignement hebdomadaire pour les élèves, Darcos ne voulait pas faire cadeau de ces heures aux enseignant-e-s. Il a introduit dans les obligations de service des PE 60 heures annualisées pour un dispositif d'aide personnalisée que nous avons immédiatement combattu. Un mouvement de « résistance pédagogique » s'est développé en 2008, notamment à travers des actions de désobéissance qui consistaient entre autres à ne pas faire l'AP et à résister au démantèlement des RASED. SUD éducation n'a pas tergiversé et a apporté nationalement et sur tout le territoire son soutien à cette résistance, en agissant pour sa généralisation et en soutenant les enseignant-e-s. Nous n'avons pas attendu l'automne 2016 pour agir.

En 2008 comme en 2016, objectif : asphyxier les RASED

Hier comme aujourd'hui, le ministère explique que ces dispositifs d'AP ou d'APC apportent l'aide directe suffisante aux élèves en difficulté en les comparant avec l'offre des nombreuses officines privées qui se sont inscrites dans ce créneau, hautement lucratif, de l'aide personnalisée et que la véritable mission des RASED est circonscrite à la très grande difficulté scolaire. Les RASED ont complètement été démantelés par la suppression de 5000 postes sous la présidence Sarkozy. Malgré les engagements la main sur le cœur du candidat Hollande, ils n'ont pas du tout été restaurés depuis. Et leurs missions sont dénaturées dans les « pôles ressource » de circonscription qui font disparaître les missions de prévention et de remédiation des RASED pour les réduire à des missions de diagnostic et d'expertise qui ne profitent que très marginalement aux élèves étant donné l'absence de moyens alloués.

Un dispositif inefficace et stigmatisant

Le discours démagogique en direction des parents et de la société vend l'aide personnalisée comme la panacée universelle pour résoudre les difficultés des élèves. Pourtant, ainsi que l'ont confirmé de manière unanime les chercheurs et chercheuses ayant contribué au récent rapport du CNSECO sur les inégalités scolaires, ajouter dans ces conditions des heures dans la journée d'école à des élèves qui n'en peuvent déjà plus, notamment à cause des deux dernières réformes des rythmes, cela est non seulement inutile mais souvent contre-productif, malgré tous les efforts que font les enseignant-e-s pour tirer quelque chose de ces injonctions institutionnelles.

Le temps de travail des PE explose

En moyenne, les enseignant-e-s du primaire travaillent plus de 44 heures par semaine. Et les professeur-e-s des écoles débutant-e-s travaillent plus de 52 heures par semaine. Alors oui, la réduction du temps d'enseignement effectué par les PE est une urgence. Les 108 heures sont largement dépassées, même sans faire les APC. Les temps de réunion et de rencontres se multiplient. L'accueil des élèves avant la classe n'est décompté d'aucune des obligations réglementaires de service. Boycottonner les APC, c'est encore travailler trop !

Les APC, une composante de la réforme des rythmes scolaires

SUD éducation n'a pas renoncé à son combat contre cette réforme des rythmes scolaires dont les APC ne sont qu'une dimension. Cette réforme ne présente aucun bénéfice ni pour les apprentissages des élèves ni pour les conditions et la qualité du périscolaire. Nous en exigeons toujours l'abrogation et revendiquons une tout autre réforme pour l'école publique.



La fédération SUD éducation appelle à boycotter les APC et à construire un mouvement revendicatif pour :

- **La restitution des 5000 postes des RASED et le développement de**

Réseau d'aides



Réseau DEAD

RASED complets et de proximité partout, dans le respect des missions des trois spécialités (maître-sse-s E et G, Psy), à l'opposé de la logique des « pôles ressources »

- ▶ **La diminution du nombre d'élèves par classe, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives**
- ▶ **La réduction du temps de service des PE : 18 heures d'enseignement et 6 heures de concertation et de travail en équipe, la différenciation entre le temps de travail des PE devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves et plus de PE que de classes dans toutes les écoles**
- ▶ **L'abrogation de la réforme des rythmes scolaires, la suppression des APC, une tout autre réforme pour l'école publique**

Fédération SUD Éducation

2) Contre le livret scolaire numérique

Un casier scolaire patronal, une standardisation des pratiques, une surcharge de travail



À la suite des changements de programmes pour l'école primaire et le collège et dans le cadre d'une pseudo réforme de « l'évaluation » pour les élèves, le ministère a décidé d'imposer, en remplacement du Livret Personnel de Compétences, un Livret Scolaire Universel Numérique (LSUN) pour les cycles 2, 3 et 4. Sa mise en œuvre doit se faire dès l'année scolaire 2016/2017.

Simplification des outils d'évaluation ?

Ce LSUN est censé répondre, d'après le ministère, à la nécessité de simplifier les outils de suivi des élèves en les uniformisant sur l'ensemble du territoire pour les rendre plus lisibles et accessibles aux familles, qui pourraient ainsi enfin comprendre ce que font leurs enfants à l'école et ce sur quoi ils sont évalués.

Il regroupe deux éléments distincts qui sont néanmoins indissociables : le Livret Personnel de Compétences (les bulletins de fin de cycle) et les bulletins scolaires périodiques (trimestriels ou bi trimestriels). Le LPC regroupe un peu plus d'une quarantaine d'items regroupés en 7 ou 8 domaines. Les bulletins scolaires périodiques regroupent les différentes compétences et « sous-compétences » travaillées correspondant aux différents domaines répertoriés dans les programmes officiels. Compte tenu de la complexité du LSUN et du nombre d'items à évaluer qu'il contient, pour la lisibilité et la simplification pour les familles, on repassera.

Uniformisation et formatage des pratiques

Ce nombre très important d'items renvoie à une vision morcelée des apprentissages qui ne permet pas d'aider les élèves à progresser et n'aide pas à donner du sens aux apprentissages. Ce LSUN n'est pas un outil de bilan qui ferait état des progrès et évolutions des élèves mais une « attestation » de mise en conformité des enseignant-e-s avec les programmes et injonctions institutionnelles. Des artifices pour faire accroire en cochant des cases que l'école remplit bien sa mission.

Inégalités d'accès

Son accessibilité via une application numérique n'est pas garante d'égalité entre les familles quant à son usage. En effet, si les outils numériques sont largement répandus, leurs usages restent très inégalitaires. Ce sont les familles les plus socialement fragiles et éloignées de l'école qui les maîtrisent le moins bien. Le LSUN, comme c'est déjà le cas pour l'accès aux ENT (environnements numériques de travail) dans le secondaire, va accentuer les inégalités et creuser encore un peu plus les écarts entre les familles qui ont une haute maîtrise des outils numériques et celles qui ne l'ont pas.

Constitution d'un casier scolaire

Le LSUN s'inscrit dans la même logique que le LPC (Livret Personnel de Compétences). Mais en bien pire, puisqu'il intègre dans une même application le livret de compétences du socle commun, les bulletins périodiques des élèves, les différents parcours et attestations, mais aussi des éléments de suivi des élèves en difficultés (Plan d'Accompagnement Personnalisé, Programme Personnalisé de Réussite Éducative, suivi RASED) ou à besoins particuliers (ULIS, UPE2A, ...). Il participe de la constitution d'un véritable casier scolaire, au service de la normalisation et du profilage des élèves, chère à cette société néolibérale, pour qui seul ce qui est quantifiable et mesurable compte, afin de trier les élèves en leur attribuant une place dans la hiérarchie sociale, justifiant ainsi les inégalités.

C'est pour nous totalement inacceptable et parfaitement révélateur d'une volonté d'instrumentaliser l'école pour formater les élèves selon des critères d'employabilité et de traçabilité définis par le patronat. C'est d'ailleurs pour ces raisons que le MEDEF s'est réjoui de la mise en œuvre du LSUN.

Exploitations dangereuses des données

Le ministère affirme que les données regroupées dans cette application numérique ne pourront être accessibles qu'aux familles. Cela est faux car celle-ci sera regroupée avec l'ensemble des applications qu'utilise déjà l'éducation nationale au sein de la base élèves dans le 1er degré et via SCONET dans le 2nd degré. Ces données pourront donc être diffusées, partagées et utilisées car elles pourront être extraites, croisées, alimentées, lues et exploitées par différent-e-s utilisateurs/trices, en premier lieu grâce au RNIE (Répertoire national des identifiants élèves), dans lequel figurent des données personnelles sur l'enfant et sa famille.

C'est ce que prévoit par exemple l'article 48 de la loi sur les « Droits des étrangers en France » adoptée en mars 2016 qui instaure un dispositif de contrôle permettant aux préfetures, dans le cadre de l'examen des demandes de titre de séjour, d'accéder aux informations détenues par les établissements scolaires.

Fichage et traçabilité

De plus le stockage des données est centralisé et leur transit est insuffisamment sécurisé. Ce qui permet un détournement frauduleux de toutes les données qui transiteront via le LSUN.

Par ailleurs, si le ministère met en avant « un droit à l'oubli » avec l'effacement des données un an après la fin de la Troisième, aucun dispositif concret, aucun moyen n'ont été prévus pour le rendre effectif. L'absence de pérennisation des données au-delà de la Troisième n'est donc absolument pas garantie.

C'est pourquoi SUD éducation considère que ce livret scolaire n'est ni plus ni moins qu'un nouvel instrument de fichage et de flicage des élèves et que les mesures mises en œuvre pour sécuriser l'application par le ministère ne sont garantes de rien du tout.

Une surcharge de travail pour les enseignant-e-s

Dans le cadre des réorganisations permanentes auxquelles les personnels sont contraints dans l'exercice de leurs missions, ce LSUN va dégrader les conditions de travail des personnels. Sa mise en œuvre constitue une surcharge de travail car il impose entre autre aux personnels des opérations de saisie fastidieuses. Il restreint leur liberté pédagogique et oblige les enseignant-e-s à utiliser un outil sans pouvoir en questionner le sens et l'usage dans leurs pratiques professionnelles. Sous couvert de simplification des tâches, il s'agit d'uniformiser les pratiques pour mieux les contrôler, comme c'est déjà le cas avec l'utilisation des Espaces Numériques de Travail.



Les CHSCT sont compétents pour prononcer un avis négatif sur ce projet, comme ce fût le cas concernant M@gistère après quoi le ministère était revenu sur son caractère obligatoire. Il faut qu'ils s'en saisissent dès maintenant. SUD éducation a contacté les autres organisations syndicales dans cette optique. Utilisons tous les moyens pour refuser cette nouvelle dégradation de nos conditions de travail !

Pédagogie ou injonctions institutionnelles normatives ?

Nous considérons que l'évaluation des élèves ne peut pas relever d'injonctions institutionnelles normatives. Les évaluations et leurs rendus doivent être des outils construits par les enseignant-e-s dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques pour faire progresser les élèves à leurs rythmes en s'appuyant sur les acquis et les recherches des pédagogies alternatives et coopératives.

Contre le formatage pédagogique et pour des alternatives aux évaluations normatives imposées par l'institution SUD éducation revendique :

- *une évaluation formative plutôt que sommative*
- *une évaluation dans un cadre pédagogique ne donnant pas lieu à un quelconque fichage de l'élève*
- *la réduction du temps d'enseignement pour permettre une réflexion collective sur l'évaluation*

- **Contre le fichage des élèves et la constitution d'un casier scolaire,**
- **Contre la soumission des pratiques pédagogiques à un formatage institutionnel,**
- **Contre une nouvelle augmentation de la charge de travail des enseignant-e-s,**

**La fédération SUD éducation revendique l'abrogation
du Livret Scolaire Universel Numérique.**

3) Déclaration liminaire : CDEN du 7 octobre 2016

Des enfants dorment dans la rue dans le 04. Nous ne sommes pas un pays défavorisé, on nous considère même comme un pays riche, et pourtant des enfants dorment dans la rue. Quatre familles sans papiers, avec de très jeunes enfants, sont sans hébergement. Même le 115, l'hébergement d'urgence, ne peut pas les loger. Cela n'était jamais arrivé dans notre département. Cette situation montre bien la volonté de notre pays de refuser l'accueil des migrants, au mépris des idéaux qui sont censés être la base de notre modèle républicain. Notre ministère nous demande d'enseigner l'éducation morale et civique, mais le même gouvernement piétine dans le même temps les valeurs à transmettre. A Sud Éducation 04, nous ne pouvons accepter une telle situation et nous serons toujours au côté de ces familles, dans le cadre du Réseau Éducation Sans Frontières, pour faire reconnaître leurs droits et leur permettre de vivre dignement chez nous.

A l'ordre du jour de ce CDEN, on nous demande de donner un avis sur le projet de dotation de fonctionnement des collèges. Celui-ci se décompose en une part « patrimoine » et une part « élèves ». Il manque pourtant une part essentielle pour le bon fonctionnement de nos établissements : c'est l'investissement dans le numérique. D'abord l'investissement matériel : il est bien insuffisant au regard des nouveaux programmes qui impliquent l'utilisation des outils numériques dans toutes les matières et le plus souvent possible. Il n'est plus possible, aujourd'hui, de mettre en œuvre les attendus du programme sans ces derniers. L'ENT It's learning ensuite : le Conseil Départemental communique abondamment sur sa réussite en mettant en avant le nombre de connexions, alors qu'il a rendu obligatoire cette connexion pour accéder aux outils de vie scolaire ! La maintenance informatique, enfin : la loi de décentralisation oblige le Conseil Départemental à la prendre en charge ; or ce n'est pas le cas, et les établissements continuent à couvrir leurs besoins en prenant sur les personnels de vie scolaire, contre l'avis du rectorat.

Nous l'avions déjà signalé lors de ce même CDEN l'année dernière, nous le redisons cette année et nous en formulons officiellement la demande en l'actant dans le compte rendu de ce CDEN : le Conseil Départemental doit nous donner une vue d'ensemble de son budget éducation. Il n'est pas possible de nous positionner quant à la proposition qui nous est soumise. La réalité a changé, le Conseil Départemental doit en tenir compte.

L'autre point à l'ordre du jour est la rentrée scolaire. Dans le second degré, à la lecture des documents de travail, nous nous interrogeons quant aux effectifs bien plus importants que prévu. L'administration a été contrainte de donner une dotation complémentaire pour créer des divisions dans quelques établissements. Alors qu'on aurait pu sécuriser des postes, voire en créer au moment de la répartition des dotations, des contractuels et des TZR ont été nommés en catastrophe. On constate également que des classes surchargées existent dans de trop nombreux établissements de notre département (Annot, Banon, Barcelonnette, Forcalquier, Sisteron), en contradiction avec les propres règles du rectorat qui fixait des seuils maxima d'élèves selon la catégorie des établissements. Mais cela n'est rien à côté des effectifs dans les ULIS. Toutes les ULIS des collèges du département voient leurs effectifs dépasser très largement le seuil préconisé par la très récente circulaire ministérielle d'août dernier (10 élèves maximum). Madame Meyer a demandé aux collègues concernés de faire un effort cette année dans l'attente d'une ouverture l'année prochaine. Nous espérons que ces propos seront suivis d'effets dès la rentrée 2017. Sud Éducation 04 veillera à ce que les élèves à besoins éducatifs particuliers, ainsi que les personnels qui travaillent auprès d'eux, retrouvent au plus vite les conditions d'apprentissage et d'enseignement préconisées par les textes en vigueur.

Nous dénonçons l'année dernière la réforme du collège car elle mettait à mal le caractère national de l'éducation. Nous continuons de le faire et la réalité de cette rentrée nous donne raison. Les disparités de mise en œuvre, rien que dans notre département, sont gigantesques. Que ce soit pour les AP ou pour les EPI. Cela donne des conditions d'apprentissage fort différentes pour les élèves, et des conditions de travail très disparates pour les enseignants.

Pour cette rentrée dans le second degré, nous ne pouvons pas passer sous silence la première manifestation, il y a quelques jours, du premier syndicat des chefs d'établissement ! Si même ceux qui mettent en place la réforme protestent contre sa mise en œuvre en dépit du bon sens, c'est bien qu'il est nécessaire d'y mettre un terme et de poser les bases d'une autre réforme.

Dans le premier degré, nous continuons de dénoncer la réforme des rythmes scolaires. Le rapport de l'Inspection générale sur « l'efficacité pédagogique » de la réforme, rendu public en juin dernier, souligne un déséquilibre entre les disciplines, un basculement de certaines d'entre elles sur le temps périscolaire, un absentéisme conséquent lors de la demi-journée ajoutée, et un rapport global négatif sur le comportement des élèves : énervement, fatigue, problèmes d'attention, augmentation des incidents et des retards... C'est exactement ce que nous pointons du doigt depuis le début ! Nous continuons de revendiquer une vraie réforme des rythmes sur l'année scolaire – et non, seulement sur la semaine – et se basant uniquement sur les besoins de l'enfant.

Entre la mise en place du « carnet de suivi » en maternelle – outil très complexe et très personnalisé –, le nouveau Livret Scolaire Unique Numérique du CP à la 3ème (LSUN) mis en place dès cette rentrée, et l'appropriation des nouveaux programmes sans aucun temps dégagé pour cela, la surcharge de travail est conséquente. L'Éducation nationale fait mieux que les entreprises privées : elle réussit à faire travailler plus ses personnels pour le même salaire.

Comme vous le voyez à la lecture de notre déclaration, les sujets d'inquiétude ne manquent pas en cette rentrée. D'autres viennent déjà s'y ajouter, comme le projet d'évaluation des enseignants.

Mais tout ceci paraît très futile quand des enfants dorment dans la rue à Digne, Château-Arnoux ou Manosque.



PROCHAINE AG
SUD éducation
Mardi 22 novembre
18h-20h
Villeneuve

SUD Éducation
vit grâce aux cotisations des adhérents et à l'énergie des militants.
Nous rejoindre...
Nous contacter...

